



**VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vice-rectorat de la Polynésie française
Département des Examens, des cert. pro.
et des concours (DEC)

Vu la convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État n°9916 du 22 octobre 2016;

Vu la circulaire n°2017-072 du 12 avril 2017 relative à l'enseignement des langues et cultures régionales ;

Vu l'arrêté n° 6916-2023/VR/DRH/DEC du 25 septembre 2023 fixant les modalités d'organisation de la session d'habilitation à enseigner en langue tahitienne ouverte au titre de l'année 2024 ;

Vu l'arrêté de la commission d'habilitation du 24 janvier 2024 ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté du 24 janvier 2024 susvisé est modifié comme suit :

Est adjoint à la commission en qualité de membre :

M. Pitu ATENI
Professeur certifié classe exceptionnelle de la discipline tahitien-français

Lycée du Diadème

Article 2 : Le secrétaire général du vice-rectorat de Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Papeete, le 27 février 2024

Pour le vice-recteur et par délégation,
le directeur des ressources humaines

Anthony LEGENDRE

